	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 25162</p>
---	--	---

SEANCE du : 17 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 novembre 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h41 et de 20h47 à 20h55	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Anne ROUX
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAudeau
Arnaud PRINTEMPS, pouvoir à Yannick CHARRIER	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, pouvoir à Bruno BODIN	Florence BAZZOLI
Anita BRIFFE	Rodolph THIBAudeau	Sandra CAILTON, de 20h41 à 20h47

Secrétaire de séance : Marinette TALLIER, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CRESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Modification simplifiée n° 3 du PLUi

Document annexé et présenté en séance.

Dossier présenté par Anne-Marie BARBIER

L'AGGLO2B lance une procédure de modification simplifiée n° 3 du PLUi. Le conseil municipal est appelé à donner son avis avant la mise à disposition du dossier au public prévue du 08/12/2025 au 09/01/2026.

Cette procédure vise à intégrer de nouvelles dispositions sur les servitudes de mixité sociale, de créer des périmètres de préservation de diversité commerciale à Moncoutant et Cerizay, d'introduire une protection du patrimoine architectural à Cerizay, d'effectuer des ajustements de la zone U, de supprimer ou réduire des emplacements réservés.

La commune de BRESSUIRE est concernée par les points ci-dessous :

- Pour la mixité sociale l'obligation passe de 20 à 30 % logements sociaux pour les zones Ua et Ub. Pour les OAP en zone AU, pour les terrains de plus d'un hectare, l'obligation passe de 20 à 30 % à Bressuire et de 20 à 25 % dans les communes déléguées (voir notice jointe page 15 à 17)
- Pour les ajustements en zone U, il s'agit de passer une parcelle située 1 rue des hardrevins en Zone Ue pour donner la possibilité de construire un bâtiment de formation (page 55 notice jointe) et pour le 46, bd de Thouars changer le zonage de UXc en Ub3 (page 57 notice jointe)

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20251121-DG_DEL_2025_162-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER** un avis favorable à la procédure de modification simplifiée n° 3 du PLUi
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, notamment les actes notariés.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

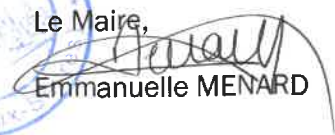
Le Secrétaire de séance,

Marinette TALLIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20251121-DG_DEL_2025_162-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025